

Audrey Perez
Responsable marketing
Daco Bello

Paris, le 01/08/2023

Objet : A propos de la quantité de vide présente dans l'emballage du produit Noisettes décortiquées.

Chère Madame Perez,

Nous avons bien reçu votre courrier répondant à notre enquête du 26 juin dernier **sur les pratiques du « plein de vide » et du suremballage dans l'industrie agroalimentaire.**

Nous vous remercions du sérieux et de la précision de votre réponse qui démontre que vous avez bien conscience que cette question est une des faiblesses de votre produit. En effet, comme vous avez pu le constater, **les consommateurs et consommatrices sont très intéressés par ce sujet et sont excédés de se sentir trop souvent dupés.** En l'espèce, c'est d'autant plus important que la question primordiale de l'information se double du problème du surplus d'emballage. A l'heure où les questions environnementales et climatiques ne peuvent plus être remises à plus tard, **des engagements clairs et concrets des entreprises sont nécessaires.**

Comme vous le spécifiez dans votre courrier, **vostra entreprise se dit engagée dans une démarche de progrès sur la question des emballages, votre action suite à notre interpellation apporte du crédit à votre démarche.**

Dans ce cadre précis, les éléments techniques que vous précisez dans votre courrier répondent aux attentes des consommateurs et consommations : une réduction de vide conséquente avec une date de mise en application. Néanmoins, nous aimerions éclaircir une dernière question. **Vostra engagement sur le paquet de noisettes épinglés est-il valable pour l'ensemble de votre gamme ? Est-il valable pour d'éventuels nouveaux produits que vous mettriez sur le marché ?**

Dans l'attente de votre réponse, que nous nous réservons le droit de publier dans la continuité de la mobilisation sur ce sujet, nous serons heureux de publier dans les prochains jours vos engagements.

Cordialement,



Camille DORIOZ
Responsable de campagne